



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 4 octobre 2016 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du promoteur, monsieur Roger Laurent.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères, Diane Martin, Sandra Dicaire ainsi que monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT absente : Mesdames les conseillère Denise Larocque, Diane Laviolette ainsi que le maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du promoteur, monsieur Roger Laurent. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 6 septembre 2016
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois d'août 2016;
 - 4.3 Fêtes des bénévoles;
 - 4.4 Réception de Noël;
 - 4.5 Intégration à l'entente intermunicipale concernant la téléphonie IP régionale;
 - 4.6 Appui à l'Association des motoneigistes de l'Outaouais (AMO);
5. Aménagement et urbanisme
 - 5.1 Demande de dérogation mineure – 136, chemin du Lac-Vert.
6. Voirie
 - 6.1 Rencontre APSAM – 10 novembre 2016;
 - 6.2 Achat de pneu pour camionnette;
 - 6.3 Achat de pneu pour camion à ordures;
 - 6.4 Achat de lames pour machineries d'hiver.
7. Loisirs et culture
 - 7.1 Voyage à la Ronde – Ressource Jeunesse;
 - 7.2 Embauche contractuelle – Ressource Jeunesse;
8. Sécurité publique
 - 8.1 Programme d'aide financière – Formation pompier;
 - 8.2 Embauche d'un pompier volontaire.
9. Varia
10. Période de questions
11. Fermeture de la séance.

16-10-210

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 4 OCTOBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-211

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
6 SEPTEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 6 septembre 2016, au bureau municipal, sis au 595, route 310, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-212

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 16-09 DES COMPTES
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de septembre 2016 dressé par la directrice générale, portant le numéro 16-09 totalisant une somme de **201 610,89 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	135 400,97 \$
- Déboursés par chèque :	4 756,51 \$
- Déboursés par prélèvement :	33 732,45 \$
- Salaires :	27 720,96 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-213

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2016

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 août 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois d'août 2016 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-214

FÊTES DES BÉNÉVOLES

ATTENDU QUE la Municipalité désire organiser une réception pour rendre hommage à tous les bénévoles qui donnent temps et efforts à notre communauté;

ATTENDU QUE cette réception aura lieu le 10 novembre prochain à la salle des Chevaliers de Colomb, sous forme d'un 5 à 7;

ATTENDU QUE les conseillers responsables seront madame Sandra Dicaire et monsieur Jean-Claude Larocque.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 250,00 \$ pour l'organisation de cette réception.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-215

RÉCEPTION DE NOËL

ATTENDU QUE la Municipalité désire organiser une réception de Noël pour tous les employés municipaux, les élus ainsi que les conjoints;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense maximum de 1 750,00 \$ pour l'organisation de cette soirée.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-216

INTÉGRATION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA TÉLÉPHONIE IP RÉGIONALE DE LA MRC PAPINEAU

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a adopté lors de la séance du conseil des maires tenue le 29 février 2012 la résolution 2012-02-41 concernant le projet d'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP – article 569.0.1 du code municipal du Québec;

ATTENDU l'entente intermunicipale intervenue entre 19 municipalités du territoire de la MRC de Papineau signée le 9 août 2012;

ATTENDU l'article 13 de l'entente intermunicipale spécifiant les conditions pour une municipalité qui désire adhérer à l'entente intermunicipale selon la procédure prévue à la loi;

ATTENDU la proposition d'adhésion à l'entente intermunicipale proposée par la MRC de Papineau suite à une demande de la direction de la municipalité de Montebello;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité de Montebello d'adhérer à l'entente intermunicipale du projet de téléphonie IP régionale.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Val-des-Bois accepte la proposition de la MRC de Papineau afin que la municipalité de Montebello adhère à l'entente intermunicipale de téléphonie IP;

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau ainsi qu'à la municipalité de Montebello.

Adoptée à l'unanimité.

16-09-217

APPUI À L'ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DE L'OUTAOUAIS (AMO)

ATTENDU QUE l'AMO désire aménager une voie du pont Nitschkie-Morin pour la circulation des motoneiges en période hivernale;

ATTENDU QUE l'AMO demande au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET) la possibilité de réduire la surface de roulement sur le pont pour les véhicules routiers, ceci dans le but de pouvoir installer une surface temporaire qui accumulerait la neige pour les motoneigistes;

ATTENDU QUE cet aménagement occasionnerait une circulation en alternance sur ledit pont;

ATTENDU QUE les motoneigistes représentent une part importante de l'achalandage touristique en période hivernale pour la Municipalité;

ATTENDU QUE l'affichage nécessaire à la sécurité des usagers serait mis en place;

ATTENDU QUE l'AMO s'engage à installer l'affichage au moment propice à la circulation des motoneiges seulement et la retirer dès que la circulation des motoneiges devient inappropriée dû à la fonte des neiges;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE le conseil appuie la démarche de l'AMO auprès des ministères appropriés afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour la fermeture d'une voie sur le pont Nitschkie-Morin pour permettre l'aménagement d'une voie enneigée pour la circulation des motoneiges.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-218

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 136, CHEMIN DU LAC-VERT

ATTENDU QUE le propriétaire du 136, chemin du Lac-Vert a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant un agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le bâtiment est actuellement dérogatoire en marge avant;

ATTENDU QUE l'agrandissement serait à la même distance de la marge avant que le bâtiment actuel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 14 septembre 2016 conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 136, chemin du Lac-Vert lui permettant d'agrandir le bâtiment principal à la même distance de la marge avant qu'actuellement.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-219

RENCONTRE APSAM

ATTENDU QU'il aura une rencontre du regroupement régional de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM) le 10 novembre prochain à Thurso;

ATTENDU QU'il est opportun que deux de nos employés des travaux publics participent à cette rencontre;

ATTENDU QU'il y a des frais de 10,00 \$ par participant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise deux (2) journaliers en voirie à participer à ladite rencontre offerte par l'APSAM le 10 novembre 2016 et décrète une dépense de 20,00 \$ plus taxes applicables;

ET QUE les frais de déplacements et de repas leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-220

ACHAT DE PNEUS POUR LA CAMIONNETTE FORD F-150

ATTENDU QU'il est nécessaire de changer les quatre (4) pneus de la camionnette Ford F-150;

ATTENDU la plus basse soumission reçue de Service de pneus Lavoie Outaouais inc. au montant de 867,60 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de quatre (4) pneus.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE l'inspecteur en voirie soit autorisé à acheter quatre (4) pneus de Service de pneus Lavoie Outaouais inc. pour un montant de 867,60 \$ plus les taxes applicables et autorise la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-221

ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION À ORDURES

ATTENDU QU'il est nécessaire de changer les pneus du camion à ordures;

ATTENDU la plus basse soumission reçue de Pneus Bélisle Outaouais inc. au montant de 2 212,56 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de huit (8) pneus.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE l'inspecteur en voirie soit autorisé à acheter huit (8) pneus de Pneus Bélisle Outaouais inc. pour un montant de 2 212,56 \$ plus les taxes applicables et autorise la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-222

ACHAT DE LAMES POUR MACHINERIES D'HIVER

ATTENDU QUE les déneigeuses requièrent des lames pour le déneigement;

ATTENDU la soumission de DRL-Beaudoin pour des lames ainsi que les ancrages requis pour la somme de 3 975,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les lames seront installées sur les deux déneigeuses;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE l'inspecteur en voirie soit autorisé à acheter les lames et les ancrages de la compagnie DRL-Beaudoin au montant de 3 975,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-223

VOYAGE À LA RONDE – RESSOURCE JEUNESSE

ATTENDU QU'il y aura une sortie à la Ronde pour les participants de la Ressource Jeunesse de Val-des-Bois/Bowman, le 22 octobre prochain;

ATTENDU QUE cette sortie fait partie des activités prévues au calendrier 2016 de la Ressource Jeunesse;

ATTENDU QUE cette activité est offerte gratuitement aux adolescents de 11 à 17 ans des municipalités de Val-des-Bois et de Bowman;

ATTENDU QU'une grande partie des fonds alloués à cette sortie provient de dons et de collecte de fonds destinés à la Ressource Jeunesse;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal décrète une dépense maximale de 2 000,00 \$ pour la sortie à La Ronde prévue pour le 22 octobre 2016;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer les déboursés reliés à cette activité.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-224

EMBAUCHE CONTRACTUELLE - ANIMATION RESSOURCE JEUNESSE

ATTENDU QUE l'animatrice de la Ressource Jeunesse est présentement en congé de maternité jusqu'au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE le comité responsable de la Ressource jeunesse recommande de procéder à une nomination contractuelle du 11 octobre au 22 décembre 2016;

ATTENDU QUE le comité doit évaluer les candidatures proposées;

ATTENDU QUE le taux de rémunération sera le même que l'animatrice présentement en congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat d'embauche temporaire pour la période du 11 octobre au 22 décembre 2016 avec le candidat ou la candidate qui sera recommandé par le comité responsable de la Ressource jeunesse.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-225

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – FORMATION POMPIER

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I, 8 pompiers en sauvetage nautique et 5 pompiers en autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

16-10-226

EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement municipal numéro RM03-2004 stipule que le conseil, sur recommandation du directeur, doit nommer les membres du service des incendies;

ATTENDU le besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

ATTENDU QUE le directeur du service des incendies recommande au conseil municipal l'embauche de monsieur Claude Villeneuve, résidant de la municipalité de Val-des-Bois, à titre de pompier à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE monsieur Claude Villeneuve soit embauché à titre de pompier à temps partiel au sein du service des incendies de Val-des-Bois/Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

16-10-227

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 50)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roger Laurent, promoteur

.....
Anik Morin, directrice générale

Je, Roger Laurent, promoteur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.